RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR DÉTERMINER SI UN PERMIS PEUT ÊTRE DÉLIVRÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENTIELLES

A-	INSTALLATION ASSUJETTIE Oui	Non
1	S'il s'agit d'une piscine démontable, un permis a-t-il déjà été émis conformément au Règlement pour l'installation de celle-ci, située au même endroit et dans les mêmes conditions?	
N.B.	Si la réponse est positive, aucun permis n'est nécessaire.	
2	Motif de la demande de permis:	
	 a) La construction d'une piscine : b) L'installation d'une piscine : c) Le remplacement d'une piscine existante : d) L'érection d'une construction donnant ou empêchant l'accès à une nouvelle piscine. RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE Type de piscine prévue : Cochez votre réponse 	
	a) Creusée (Voir section C):	
	b) Semi-creusée (Voir section C) :	
	c) Hors terre :	
	 Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,2 mètres (Voir section D); 	
	 Paroi d'une hauteur inférieure à 1,2 mètres. (Voir section C); 	
	d) Démontable :	
	 Paroi d'une hauteur égale ou supérieure à 1,4 mètres; (Voir section D); Paroi d'une hauteur inférieure à 1,4 mètres. (Voir section C): 	

C-RENSEIGNEMENTS SUR L'ENCEINTE À INSTALLER

1.	Nombre de côtés de l'enceinte <u>à installer</u> autour de la piscine : cocl	nez votre ré	ponse
	a) 1 côté:		
	b) 2 côtés :		
	c) 3 côtés:		
	d) 4 côtés :		
1.1	Si l'enceinte <u>à installer</u> a moins de quatre côtés, expliquer pourquoi	:	
		Oui	Non
	1.2. Un mur formera-t-il une partie de l'enceinte :		
	1.2.1. Si oui, y a-t-il une ouverture dans le mur permettant de pénétrer dans l'enceinte (fenêtre, porte, etc.) ?		
		Oui	Non
	1.3. Une haie ou des arbustes formeront-t-ils une partie de l'enceinte :		
		Oui	Non
	1.4. L'enceinte reprend-elle des éléments existants, comme une section d'enceinte, un mur de maison ou de garage, etc. ?		
	1.4.1 Si oui, ces éléments sont-ils conformes au Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles ?		
	N.B. Si la réponse à la question 1.2.1 ou 1.3 est positive, aucun permis ne peut être émis. Si la réponégative, aucun permis ne peut être émis.	nse à la que	estion 1.4.1 est
2.	Hauteur prévue de l'enceinte : Cochez votre réponse		NI = c=
	2.1. La hauteur de l'enceinte est-elle en tout point de 1,2 mètres et plus ?		Non

N.B. Si la réponse est non, aucun permis ne peut être émis.

3.	Autres caractéristiques de l'enceinte : Cochez votre réponse		
		Oui	Non
	3.1. L'enceinte sera-t-elle dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade :	e 🗌	
	3.2. L'enceinte empêchera-t-elle le passage d'un objet sphériqu de 10 centimètres de diamètre :	e 🗌	
	N.B. Si la réponse à la question 3.1 ou 3.2 est négative, aucun permis ne peut être émis.		
4.	Porte de l'enceinte à installer : Cochez votre réponse		
		Oui	Non
	4.1. La porte de l'enceinte sera-t-elle munie d'un dispositif qui lui permet de se refermer et de se verrouiller automatiquement ?		
	N.B. Si la réponse est négative, aucun permis ne peut être émis.		
D-	RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE HORS TERRE (DE 1,2 M DÉMONTABLE (DE 1,4 MÈTRES ET PLUS) QUI NE SERA PA ENCEINTE		•
1.	Par quel moyen l'accès à la piscine s'effectuera-t-il ? :	Cochez votre réponse	
		Dui	Non
	 a) Une échelle munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement : 		
	 b) Une échelle protégée par une enceinte (Voir section C pour enceinte) : 		
	d) Une terrasse rattachée à la résidence aménagée de telle façon que sa partie ouvrant sur la piscine est protégée par une enceinte (Voir section C pour enceinte):		
	N.B. Si toutes les réponses sont négatives, aucun permis ne peut être émis.		

- 3 -

E- RENSEIGNEMENTS SUR LES APPAREILS AUTOUR DE LA PISCINE

1.	Les appareils liés au fonctionnement de la piscine par exemple le système de chauffage ou de filtration de l'eau, seront-ils situés: Cochez votre réponse				
		Oui	Non		
	1.1 À un mètre ou plus de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte.				
	1.2 Si vous avez répondu non à la question 1.1 ci-dessus, est-ce q appareils liés au fonctionnement de la piscine seront installés :	ue les	Oui Non		
	a) À l'intérieur d'une enceinte :				
	b) Dans une remise :				
	c) Sous une structure qui empêche l'accès à la piscine à pa l'appareil, laquelle structure doit être d'une hauteur d'au moi mètre et être dépourvue de fixation, saillie ou partie ajourée pe en faciliter l'escalade :	ns 1,2			
	N.B. Si toutes les réponses sont négatives, aucun permis ne peut être émis.				
2.	Les conduits reliant des appareils à la piscine seront-ils :				
		Oui	Non		
	2.1 Souples				
	·				
	2.2 Installés de façon à rendre difficile l'escalade de la paroi de la piscine, ou de l'enceinte				
	N.B. Si la réponse à la question 2.1 ou 2.2 est négative, aucun permis ne peut être émis.				
F-	RENSEIGNEMENTS SUR LA PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE Cochez votre réponse				
		Oui	Non		
	1. La piscine sera-t-elle pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir :				
١	I.B. Si la réponse est négative, aucun permis ne peut être émis.				
Sig	gnature :				